

**L'Est français dans le tourbillon des réformes territoriales.  
Quelle gouvernance pour les territoires redessinés du  
Grand Est et de la Bourgogne-Franche-Comté ?**

La Revue Géographique de l'Est organise un colloque à l'Université de Haute-Alsace, à Mulhouse, les 5 et 6 septembre 2019, sous l'égide du Centre de recherches sur les économies, les sociétés, les arts et les techniques (CRESAT EA 3436). Ce colloque veut faire le point sur la signification et les conséquences géographiques et politiques des réformes territoriales dans l'Est français (Grand Est – Bourgogne-Franche Comté).

À la suite des réformes territoriales de 2014 et 2015 et les cycles électoraux de 2015 (Élections régionales) et 2017 (Présidentielle et Législatives), les contours politiques de l'Est français ont été bouleversés. Sur le plan administratif, les anciennes régions ont été fusionnées d'autorité dans le cas du Grand Est et sur la base d'un consensus un peu plus large, mais également contesté, pour la Bourgogne et la Franche-Comté. Par ailleurs, soumises aux exigences budgétaires et fonctionnelles, les communes, maillons élémentaires immémoriaux de la trame territoriale, sont poussées à se regrouper. De même, les intercommunalités ont elles aussi dirigées dans le même sens par les préfets. Enfin, aux échelles et échelons intermédiaires, si l'existence des départements ne semble plus vouloir être remise en cause, la nouvelle carte des intercommunalités introduit les métropoles qui peuvent plus ou moins s'autonomiser par rapport à des territoires davantage marqués par des villes de moindre importance ou par la ruralité. Le tout est néanmoins de plus en plus poussé à coopération, comme le montre l'exemple du Sillon Lorrain, organisé en Pôle Métropolitain européen depuis 2011. En Alsace, on s'achemine vers un objet inédit avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), qui devra faire l'objet d'une loi. Ainsi, à l'instar du reste de la France, les repères politiques ont largement été remaniés et de nouveaux clivages se sont fait jour.

Ainsi, avec maintenant plus de deux ans de recul depuis la promulgation des lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), il s'agit de voir quelles sont les conséquences territoriales des mesures législatives qui ont été prises, sans grande préparation, ni large débat public. Les réformes ont-elles d'ores et déjà des conséquences lisibles dans la restructuration des territoires ? Les nouveaux exécutifs régionaux peuvent-ils construire une nouvelle légitimité territoriale, sinon une nouvelle identité, alors que l'adhésion des populations concernées se traduit par l'indifférence voire une attitude franchement hostile ? Dans un contexte politique en profonde rénovation, l'analyse des résultats électoraux peut-elle permettre de mettre en avant les points de ruptures et les continuités ? Peut-on lire à travers la géographie électorale, l'émergence de nouveaux clivages politiques et territoriaux ?

La loi MAPTAM assigne un nouveau rôle aux espaces métropolitains. Comment cette exigence se traduit-il alors dans l'Est français ? Initialement seule concernée et à ce titre promulguée capitale régionale, Strasbourg a été rejointe dans cette fonction par Nancy puis par Metz. Au sud, Dijon a été également promue dans cette fonction, malgré un poids démographique et économique restreint. On parle désormais d'étendre les compétences et les aires métropolitaines au détriment des départements. Cette reconnaissance administrative est-elle à même de

reconsidérer les équilibres territoriaux ? Quels liens fonctionnels et politiques vont pouvoir se nouer entre les métropoles et les nouvelles régions ?

Le colloque et le numéro spécial de la RGE sont l'occasion de faire une première interprétation des dynamiques engagées et de renouveler le cadre de lecture de la géographie politique régionale de cet espace.

Parmi diverses entrées possibles, plusieurs thématiques pourront faire l'objet de développements à partir des interrogations suivantes :

- Quelles sont les conséquences des réformes sur la coopération transfrontalière, un des moteurs importants de deux régions ?
- Comment les grandes agglomérations conçoivent-elles leur position et leurs fonctions dans l'espace qui se redessine ?
- Comment la politique des transports est-elle amenée à accompagner la transformation régionale alors que l'espace de circulation s'organise selon trois corridors Nord-Sud largement indépendants ?
- Quelles sont les positions et les stratégies des espaces considérés comme marginalisés ? On peut penser plus particulièrement ici, d'une part à l'ouest de la région Grand Est, très influencée par l'attraction parisienne et, d'autre part, à des espaces ruraux en fort déclin (Est de l'ancienne région lorraine, confins de la Meuse, de la Haute-Marne, des Vosges et de la Haute-Saône).
- Comment les capitales anciennes et les nouvelles négocient-elles leur perte ou leur surcroît d'influence ?
- Enfin comment les futurs SRADDET (Schéma de développement durable des territoires) vont-ils prendre en compte les défis multi-scalaires de cet espace régional et traduire de nouvelles ambitions ?
- Depuis les lois de 2014 et de 2017, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités ; comment impacte-t-elle la géopolitique locale et régionale ?
- Quels peuvent être les enjeux économiques de la nouvelle configuration territoriale ? Accorde-t-elle un avantage comparatif nouveau, est-elle au contraire péjorative, ou bien ses effets sont-ils improbables ?
- La culture est-elle interpellée ? Qu'en est-il des aspirations régionalistes et de leurs impacts sur les organisations territoriales ? Comment les pratiques culturelles (politiques régionales, pratiques individuelles, création artistique...) s'organisent-elles désormais, leur offre s'adresse-t-elle à un champ plus vaste ou bien sera-t-elle rationalisée et simplifiée au niveau du soutien public ?

Le retour des propositions des communications est attendu pour le 2 mai 2019. Leur acceptation sera effective le 1<sup>er</sup> juin. Les textes sont attendus lors du colloque le 5 septembre. Un numéro de la RGE les publiant suivra rapidement.

*Les organisateurs du colloque*

Antoine Beyer, MRTE, Université de Cergy-Pontoise – [antoinebeyer@yahoo.fr](mailto:antoinebeyer@yahoo.fr)

Renaud Meltz, CRESAT, Université de Haute-Alsace – [renaud.meltz@gmail.com](mailto:renaud.meltz@gmail.com)

Xavier Rochel, LOTERR, Université de Lorraine – [xavier.rochel@univ-lorraine.fr](mailto:xavier.rochel@univ-lorraine.fr)

Raymond Woessner, professeur honoraire de géographie de Sorbonne Université  
[raymond.woessner@wanadoo.fr](mailto:raymond.woessner@wanadoo.fr)

*Le comité scientifique*

Yves Boquet, ThéMA, Université de Bourgogne  
Mark Bailoni, LOTERR, Université de Lorraine  
Simon Edelblutte, LOTERR, Université de Lorraine  
Grégory Hamez, LOTERR, Université de Lorraine  
Richard Kleinschmager, Université de Strasbourg  
Brice Martin, CRESAT, Université de Haute-Alsace  
Alexandre Moine, ThéMA, Université de Franche-Comté  
Eliane Propeck, LIVE, Université de Strasbourg  
Bernard Reitel, Université d'Artois  
Stéphane Rosière, Université de Reims  
Patricia Zander, Université de Strasbourg